

Parlons transition dans nos assiettes !

Atelier thématique – Changer les pratiques alimentaires : l’impact des politiques locales pour inspirer les politiques publiques nationales

FICHE RESSOURCE – 30 AVRIL 2024

Quelle capacité d’action pour les collectivités territoriales pour contribuer à l’évolution des pratiques et des environnements alimentaires ? Quelle légitimité de ces mêmes collectivités pour s’engager dans des démarches de transition agricole et alimentaire ? Quels sont les véritables impacts des politiques alimentaires locales et quelles implications nationales celles-ci appellent-elles ?

Pour explorer ces questions, une centaine d’acteur-ices engagé-es ont participé au deuxième atelier thématique de l’Alliance pour les Transitions Agricoles et Alimentaires (ALTA) : « Changer les pratiques alimentaires : l’impact des politiques locales pour inspirer les politiques publiques nationales », le 30 avril 2024. Cet atelier s’inscrit dans le cadre du programme d’action 2023-2024 d’ALTA, sur l’évolution des environnements alimentaires pour accélérer la transition de notre alimentation vers des assiettes plus durables et plus végétales. Les collectivités territoriales disposent en effet de différents leviers permettant de contribuer à l’évolution de nos environnements alimentaires et de nos pratiques. Leur capacité à agir en ce sens est aussi mise en lumière par le succès du dispositif PAT : près de 450 PAT sont aujourd’hui recensés en France, des réseaux de PAT se structurent au fur et à mesure, et ce à différentes échelles. Pour autant, seuls 15% des PAT ont mis en œuvre un dispositif d’évaluation de leurs actions (source : France PAT 2024). Par ailleurs, pour avoir des effets significatifs, les politiques alimentaires territoriales nécessitent d’avoir certaines ambitions, d’être portées politiquement et ancrées dans la durée. C’est le cas de Mouans-Sartoux, qui a démarré une politique alimentaire bien avant que le dispositif PAT soit créé. Pour mesurer les avancées de celle-ci et piloter sa politique, la commune s’est également engagée dans un dispositif d’évaluation de ses actions et a montré que celles-ci avaient un impact réel, tant sur le plan social qu’environnemental. Suite à l’exposition des grandes lignes de la politique alimentaire de Mouans-Sartoux et des résultats des études d’impacts de celle-ci, une réflexion de l’IDDRI et le débat avec les participants, ont mis en évidence la nécessité de renforcer les politiques alimentaires nationales en les articulant aux initiatives locales: c’est le relais local/ territorial qui donne aux politiques nationales leur pertinence et leurs forces. A ce titre, la SNANC (stratégie nationale alimentation, nutrition, santé) dont on attend la publication depuis plusieurs mois, doit donner lieu à une concertation/consultation publique. Le débat entre les participants du séminaire a permis de pointer, déjà, une série d’éléments qui pourraient permettre de contribuer à cette concertation. Néanmoins, ces points peuvent être encore largement complétés.

L’exploration de ces sujets a été permise par la mobilisation de trois intervenant-es :

- **Gilles Pérole**, adjoint au Maire de Mouans-Sartoux à l’enfance, l’éducation et l’alimentation
- **Andrea Lulovicova**, chercheuse, autrice de l’étude d’impact environnementale (Université Côte d’Azur)
- **Charlie Brocard**, chercheur Modes de vie en transition - politiques alimentaires, IDDRI



1. MOUANS-SARTOUX, L'ENGAGEMENT D'UNE COMMUNE POUR UNE ALIMENTATION DURABLE

Par Gilles Pérole, adjoint au Maire de Mouans-Sartoux à l'enfance, l'éducation et l'alimentation

Mouans Sartoux est une ville de 10 000 habitants membre de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dans les Alpes Maritimes.

Mouans Sartoux, marquée par la crise de la vache folle et de ses risques induits, a engagé, dans les années 2000, une politique de promotion d'aliments sains à la cantine scolaire. Très vite, la nourriture bio et moins carnée s'est imposée, avec 50% de plats végétariens en restauration collective, sans réactions négatives de la part des parents. Cette démarche a été enrichie, ensuite par différentes initiatives dont la création d'une ferme municipale (2011) et d'une Maison de l'Éducation à l'Alimentation Durable (MEAD 2012). Le PAT de la commune était donc mis en œuvre bien avant que l'État en propose la formule à tous les territoires.

Les premiers résultats sont là : Mouans Sartoux démontre qu'une collectivité peut aller bien au-delà des objectifs de la loi EGalim (qui prévoyait 20% de bio dans la restauration collective dès 2022) avec 100% de bio à la cantine. L'échelle communale pour un PAT apparaît également comme particulièrement efficace car au plus proche des habitants, en coordination avec les autres échelles qui permettent d'agir sur des enjeux et politiques différentes.

La Ferme municipale, le Domaine de Haute Combe produit 25 tonnes de légumes (50 variétés de légumes). La Maison de l'Éducation à l'Alimentation Durable anime des programmes pédagogiques en direction des scolaires et des habitants et coordonne le PAT (cf. support de présentation de l'atelier).

En savoir plus sur les actions de Mouans-Sartoux

- La [présentation générale](#) de la démarche
- Le [site internet](#) de la Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable
- Une [vidéo](#) sur le caractère ambitieux et innovant du PAT de Mouans-Sartoux

Plusieurs démarches d'enquête et d'évaluation ont été réalisées à Mouans Sartoux :

- Un Observatoire municipal de la restauration scolaire (pilote par la MEAD) a été créé et procède à une enquête, auprès des scolaires et des parents, tous les 3 ans depuis 2016
- Une évaluation globale a été mise en œuvre selon la méthode Syalinnov
- Une évaluation complémentaire a été réalisée selon une méthode analyse du cycle de vie par Andréa Lulovicova

2. ÉVALUATION DES CHANGEMENTS INSUFFLES PAR LA MEAD

Par Andrea Lulovicova, chercheuse, autrice de l'étude d'impact environnementale (Université Côte d'Azur)

Pour mesurer les effets du PAT, des enquêtes ont été conduites en 2017 et 2022 auprès des agriculteurs de la commune, des acteurs de la transformation alimentaire et plus de 200 habitants (engagés et non-engagés dans les actions de la MEAD).

Les résultats sont éloquentes. Le rééquilibrage alimentaire est le changement ayant le plus d'impacts. Entre 2017 et 2022, les évolutions des pratiques alimentaires de la population enquêtée ont révélé :

- + 16% de consommation de fruits et légumes
- + 13 % de consommation de légumes secs
- - 23 % de consommation de céréales
- - 22% de consommation de charcuterie
- - 23 % de consommation de boissons sucrées
- - 30% de consommation de produits ultra transformés
- - 15% de consommation d'alcool



- + 25 % de consommation de produits bio
- + 10% de consommation de produits de saison
- + 14 % d'usage du vélo pour faire ses courses.

Ces évolutions, aux bénéfices multiples pour la santé des habitant-es du territoire, ont également permis :

- Une réduction de 18% des émissions de CO2 des personnes enquêtées liées à l'alimentation
- Un renforcement du lien social dans la commune, reconnu par 60% des personnes enquêtées, grâce aux échanges induits par les actions du PAT
- Un renforcement de la démocratie alimentaire, 83% des personnes enquêtées reconnaissant être associées à l'élaboration des politiques alimentaires locales.

En savoir plus sur les trois études d'impact du PAT de Mouans-Sartoux

- La présentation des [principaux résultats des trois études d'impact](#) du PAT de Mouans-Sartoux
- L'[étude environnementale](#) menée par Andrea Lulovicova
- Le [rapport d'évaluation Syalinnov](#) des actions du PAT de Mouans-Sartoux
- ADEME, 2024, [Évaluer l'impact des Projets Alimentaires Territoriaux \(PAT\) sur les territoires](#)

3. ARTICULER LES ECHELLES NATIONALE ET LOCALE POUR REUSSIR LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Par Charlie Brocard, chercheur Modes de vie en transition - politiques alimentaires, IDDRI

Les grandes lois en matière d'alimentation se multiplient :

- 2004 : loi Santé Publique
- 2010 : Loi de modernisation
- 2014 : Loi Avenir (instituant les PAT)
- 2016 : Loi Garot
- 2018 et 2021 : Lois Egalim (renforçant les obligations en restauration collective)
- 2021 : Loi Climat et Résilience

Ces lois se sont chevauchées avec les Plans et stratégies, eux-mêmes superposés :

- Plan National Nutrition Santé : PNNS 1 (2001 à 2005), PNNS 2 (2006 à 2010), PNNS 3 (2011 à 2015), PNNS 4 (2019-2024)
- Programme National Alimentation : PNA 1 (2012 à 2013), PNA 2 (2014- 2017), PNA 3 (2017-2022)

De 2019 à 2023, le Plan National Alimentation et Nutrition (PNAN) a « fusionné » le PNA3 et le PNNS4.

Plus généralement, trois logiques dominent les politiques publiques, en se combinant plus ou moins. Selon les gouvernements, une logique peut être plus accentuée que les autres :

- **La logique de faire reposer le changement sur les comportements individuels.** Dans cette logique, l'Etat active des politiques d'information et d'incitation (qui peut, dans l'absolu, aller jusqu'à la contrainte normative ou réglementaire). La limite majeure de cette logique est que chaque acteur de la chaîne de valeur ne maîtrise pas tous les facteurs des environnements alimentaires qui le concernent et pourra vite être bloqué.
- **La logique du « new public management »** qui consiste à vouloir faire mieux avec moins en adoptant des objectifs chiffrés, une gestion par projet, le recours à l'expertise pour gérer la complexité des sujets. Cette méthode est plutôt



« descendante » donnant aux acteurs centraux/nationaux un rôle majeur permettant de « cadrer » et de donner des ambitions. Trop prononcée, elle peut, en revanche, être déresponsabilisante pour les acteurs de terrain.

- **La logique de la territorialisation des politiques publiques** mise en œuvre par la décentralisation et/ou la contractualisation pour s'appuyer sur des acteurs de terrain et leur redonner du pouvoir d'agir.

Cette logique de territorialisation semble aujourd'hui très nettement insuffisante, malgré la multiplication des PAT dont on observe que les ambitions sont à géométries variables et dans le même temps, les territoires ne peuvent pas s'en sortir tout seuls, il leur faut des cadres et des moyens plus forts pour pouvoir pleinement agir.

Pour avoir des politiques alimentaires à la hauteur des enjeux santé, climat, biodiversité, il manque un lien, une articulation forte entre les différentes logiques de l'action publique. Une réelle articulation permettrait à ces logiques de se renforcer mutuellement.

Aujourd'hui, le gouvernement a défini une SNANC (Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat), vision à 2030 couvrant les sujets environnement, santé, agriculture et qui devrait donner des orientations aux prochains PNNS et PNA. Cette stratégie devrait intégrer un volet territorial mais sa publication, qui doit être précédée d'une concertation publique, est retardée depuis plusieurs mois. La phase finale de la préparation de cette SNANC et la concertation préalable à venir constituent une opportunité pour demander que l'échelon territorial soit considéré comme un véritable partenaire de la politique alimentaire : partenaire dans la co-élaboration des prochains plans, avec une dotation de moyens suffisants à l'échelle territoriale pour agir et innover en investissement et en fonctionnement, avec des marges de manœuvre juridique permettant aux acteurs locaux de s'engager volontairement et fortement.

La SNANC : à quoi s'attendre ? qu'est-ce qui est demandé ?

- Une [tribune](#) parue en avril 2024, signée par 6 organisations qui pressent le gouvernement de publier une SNANC cohérente, dotée de moyens adéquats et d'un réel portage politique
- Le [rapport de l'IDDRI](#) « Environnement, inégalités, santé : quelle stratégie pour les politiques alimentaires françaises ? »
- Les [recommandations du Réseau Action Climat](#) (RAC) pour une SNANC à la hauteur des enjeux écologiques de justice sociale et de santé publique
- L'[avis du Haut Conseil de la Santé Publique](#) (HCSP) relatif à l'élaboration de la SNANC

4. PROPOSITIONS POUR RENFORCER LA TERRITORIALISATION DES POLITIQUES ALIMENTAIRES

A partir de la contribution collective des participants de l'atelier thématique ALTAA du 30 avril 2024

Plusieurs pistes d'action contribuant à renforcer la territorialisation des politiques alimentaires ont émergé au cours des échanges qui ont eu lieu lors de cet atelier. Celles-ci visent à amplifier la parole des territoires, mieux connaître leurs compétences, et renforcer leur pouvoir d'initiatives, et sont présentées ci-après.

Mieux inscrire la place des territoires dans les déclarations et lois internationales/nationales et en renforçant les échanges entre ces échelles

- Signer la déclaration de Glasgow qui encourage les États à s'appuyer sur les territoires pour réussir. La loi ne semble pas suffire et les territoires doivent être dotés de ressources pour être en capacité de la mettre en œuvre sur le terrain.

Ressources en lien avec la piste d'action

- La [déclaration de Glasgow](#)
- Le [texte d'appui](#) de la déclaration

→ Inscrire dans les lois l'importance du rôle des territoires dans les politiques alimentaires

Ressource en lien avec la piste d'action

- La [proposition de loi](#) relative au renforcement de la planification alimentaire territoriale et à la résilience des systèmes alimentaires territoriaux rédigée par ALTASS II

- Renforcer les liens entre les collectivités engagées dans l'alimentation durable et entre leurs réseaux pour permettre qu'elles soient mieux entendues, (action à charge des réseaux comme les associations de collectivités - AMF, France Urbaine, Intercommunalités de France, AMRF, etc. - et comme certains acteurs fédératifs de la société civile - ALTAA, France PAT, Banque des Territoires)
- Utiliser la démarche de "territorialisation de la planification écologique en cours en 2024 et les COP régionales réunies sous l'égide des Préfets et Présidents de Région pour y intégrer les questions alimentaires". Garantir une place à la hauteur des enjeux aux acteurs de l'alimentation dans ces COP en garantissant l'expression de la pluralité des points de vue.
- Identifier les pressions qui limitent la publication de la SNANC (bloquée depuis 1 an) et en informer le grand public.
- Réaliser et communiquer une « carte » des acteurs de plaidoyer « positif » en lien avec les ministères (Réseau Action Climat, Collectif Nourrir, Réseau AFTERRRES 2050, France Urbaine, Association des Maires de France, etc.). Cette carte pourrait intégrer les acteurs des contres plaidoyers (plaidoyers négatifs qui militent encore pour une alimentation conventionnelle et dévastatrice) afin que les acteurs de territoires soient mieux préparés à intervenir dans les jeux d'acteurs locaux.
- Accroître les coopérations Europe- État-Territoires en utilisant les outils existants de planification ou contractualisation avec les filières, les collectivités, les opérateurs, au niveau des régions (schémas, convention d'objectifs, formation...), des départements (schémas, action sociale, solidarité...), des pays, bassins versants, bassins de vie/mobilités, espaces intercommunaux, communaux, etc.
- Vulgariser les conclusions du Rapport du Haut Conseil pour le Climat de Janvier 2024 sur l'agriculture.

Ressources en lien avec la piste d'action

- Le [rapport](#) « Accélérer la transition climatique pour un système alimentaire bas carbone, résilient et juste » du Haut Conseil pour le Climat
- Le [résumé exécutif](#) du rapport

- Reconnaître une compétence alimentation aux collectivités
- Permettre aux territoires de choisir des politiques commerciales territoriales plus volontaires (dans le cadre des Schémas de développement commercial par exemple) et de limiter plus fortement les pratiques publicitaires locales (dans le cadre des Règlement locaux de publicité communaux ou intercommunaux)

Ressource en lien avec la piste d'action

- Le [règlement local de publicité](#) (RLP)



- Renforcer les possibilités d'agir, au niveau intercommunal, sur les structures agricoles/alimentaires du territoire (PLUI, Filières de transformation, ...). Faire un bilan national de l'action des EPCI (PNR, pays, communautés de communes, PETR...) en matière de politiques alimentaires
- Renforcer l'ambition des PAT, notamment avec un financement incitatif pour des PAT à forte valeur environnementale, et permettre aux différents protagonistes des PAT d'exprimer leurs différences et leurs ambitions diverses.

Donner plus de moyens d'agir à la restauration collective, levier d'entrée d'une politique alimentaire territoriale

- Libérer la commande publique sur l'alimentation (pour encourager les circuits courts et de proximité et la qualité sanitaire dans la restauration collective).

Ressource en lien avec la piste d'action

- La [déclaration](#) de plusieurs organisations pour libérer la commande publique, lancée en janvier 2024
- Faire monter en compétence les gestionnaires de la commande publique des collectivités sur les capacités d'économie par rapport au gaspillage et à la végétalisation de l'assiette qui permettent de compenser les surcoûts induits par l'achat de produits bio.
- Informer-former les élus sur les coûts et avantages d'une restauration durable.

Ressource en lien avec la piste d'action

- Une [étude](#) de l'ADEME sur les coûts d'une restauration collective responsable

Multiplier les dynamiques de « fermes municipales » ou espaces productifs assimilés

- Établir un argumentaire à destination des élus pour les sensibiliser à l'intérêt et aux avantages d'investir dans une ferme publique et/ou une légumerie. Expliciter les précautions à prendre pour ne pas venir en concurrence des agriculteurs locaux. Aider les élus à faire le bilan prospectif d'un aménagement agricole type ferme en prenant en compte les coûts cachés.
- Aider les élus locaux à adopter une analyse et des stratégies globales, systémiques (et non isolées les unes des autres): mieux articuler les briques « alimentation », « bassin de captage », « transformation », « légumerie », « MIN », « aménagements urbains », « statut des agents de la cantine », « information des parents », « santé scolaire », « sport », « périscolaire », etc.
- Création de tiers-lieux ruraux-urbains pour donner un cadre, des moyens aux pratiques partagées, réflexions et innovations sociales en matière d'alimentation.

Améliorer l'organisation et faciliter la montée en compétence des ressources humaines locales

- Accompagner l'évolution des métiers dans la restauration collective en faisant évoluer les fiches de postes des agents pour inclure des missions contribuant à améliorer la qualité de l'alimentation, donner du temps pour accompagner le temps du repas, aider les convives à manger, les informer... » en soulignant leur rôle éducatif.



- Réorienter les référentiels de formation professionnelle des intervenants des filières alimentaires, ainsi que des chef-fes de projet PAT pour intégrer les éléments de durabilité.

Ressource en lien avec la piste d'action

- Le [Diplôme Universitaire](#) « Chef de Projet en Alimentation Durable », option « Collectivité Territoriale » de l'Université Côte d'Azur

- Modifier les pratiques publicitaires contre productives en matière d'alimentation durable.
- Organiser des ateliers concrets (cuisine, nutrition...) pour être dans le « faire » et l'expérience.
- Démultiplier les publics à toucher en mettant par exemple en place des actions visant des associations et réseaux que l'on perçoit comme éloignés de l'alimentation : actions avec le club de foot, atelier avec les séniors au CCAS, actions avec l'épicerie sociale.
- Travailler en lien avec les restaurants collectifs et commerciaux.

Ressources en lien avec la piste d'action

- Le [compte-rendu](#) de l'atelier thématique ALTAA « la restauration commerciale : clé pour accompagner l'évolution de notre alimentation vers une assiette plus durable et plus végétale »
- L'[étude de cas Bon Pour le Climat](#) « accompagner et promouvoir une hôtellerie-restauration bas carbone via le changement de pratiques culinaires des chef-fes »

- Développer des actions d'éducation à l'alimentation durable (sensibilisation, formation, accompagnement des collectivités et cantines scolaires...) et des actions de solidarités alimentaires dans des espaces Tiers-lieux, lieux de réflexion, de pratiques partagées et d'innovation sociale à l'échelle de quartier, commune, intercommunalités.
- Mobiliser les entreprises (à l'instar des Plans de Déplacement d'Entreprises, inventer des « Plans Alimentation-Nutrition d'Entreprises »)

Ressources complémentaires

- Une [vidéo](#) intitulée « Conseils pour un projet alimentaire territorial réussi », réalisée par le MEAD de Mouans-Sartoux
- Le [guide de la résilience alimentaire](#) produit par les Greniers d'Abondance
- Le [lien d'inscription](#) aux Rencontres Nationales des Fermes Municipales qui auront lieu les 20 et 21 juin 2024 à Mouans-Sartoux
- Le [vœu](#) proposé par le groupe EELV de Clermont Auvergne Métropole pour la conversion, massive et concertée, des agricultures françaises

Pour continuer à cheminer contribuer à la dynamique de l'Alliance

- Nous vous invitons à compléter les propositions pour renforcer la territorialisation des politiques alimentaires en écrivant à contact@altaa.org. Nous veillerons à les faire circuler aux membres de l'Alliance ainsi qu'aux organisation de plaidoyer qui prennent part aux activités d'ALTAA.
- Contribuez à l'état des lieux collaboratif pour rendre visible les initiatives qui font évoluer notre alimentation vers une assiette plus végétale. Toutes les contributions seront partagées sous la forme d'une boîte à outil en ligne courant 2024. Le [panorama](#) continue !
- Retrouvez l'[enregistrement](#) et le [support de présentation](#) de l'atelier et retrouvez les [ressources partagées](#) au cours des premiers ateliers ALTAA
- Inscrivez-vous au [bulletin d'information](#) d'ALTAA et signez la [charte d'ALTAA](#) et accédez à la liste de discussion

